

ATTESTATION VOYAGE INDIVIDUEL A L'ETRANGER

Date du voyage :/...../.....au/...../.....

Documents à fournir

- Avis d'imposition sur les revenus N-2 (*exemple : voyage 2020 → avis d'imposition 2019 sur revenus 2018*)
- Facture de l'agence de voyage détaillée où sont mentionnés le nom des participants et les prestations payés (vol/train + hébergement ou vol/train sans hébergement)
- Formulaire dûment complété
- Attestation du CE du conjoint de la non-participation à ce voyage.

Adhérent (nom et prénom) :

Service :

N° Poste ou Téléphone :

accompagné du conjoint :

enfants (prénoms et dates de naissance) :

Voyage avec hébergement facturé par l'agence de voyage

Voyage sans hébergement facturé par l'agence de voyage

Conditions d'attribution de cette participation :

- L'adhérent doit participer personnellement et financièrement au voyage.
- La participation pour le conjoint ou un enfant à charge de moins de 20 ans ne sera allouée que si l'adhérent participe au voyage, et sur production des justificatifs énoncés au chapitre IV.
- Voyage à l'étranger et DOM TOM avec transport collectif, pris dans une seule et même agence de voyage y compris la SNCF, avec ou sans hébergement
- le séjour devra être égal ou supérieur à 3 jours temps de transport inclus
- L'adhérent ne doit pas avoir bénéficié d'une participation financière de la part du COS ou CE de son conjoint et le justifier.
- Ne pas avoir ou ne pas demander à bénéficier de la participation allouée par le C.O.S. pour les voyages qu'il organise
- Engagement de la part de l'adhérent de rembourser la participation du COS, en cas d'annulation, pour quelque raison que cela soit.
- la participation financière du COS est accordée une fois par an aux adhérents et sera attribuée l'année du voyage
- Sont exclus de cette prestation : la métropole y compris la Corse et les voyages à l'étranger sans facturation d'une agence de voyages

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Fait à Blois, le

Signature de l'adhérent